

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1457

4 juillet 2011

### SOMMAIRE

Absolut Asia .....	69895	Jakel Enterprises S.à r.l. ....	69930
Absolut Asia .....	69895	Jetflight Executive S.à r.l. ....	69933
Alceda Star S.A. ....	69907	Karsin S.A. ....	69933
Alceda Star S.A. ....	69907	Karthago Investments S.A. ....	69934
Alceda Star S.A. ....	69907	Latona S.A. - SPF .....	69936
ArcelorMittal Rodange et Schifflange ....	69890	Lexi S.A. ....	69936
ATG Alternative Investment Fund I SI- CAV-SIF .....	69908	Lift Holding S.A. ....	69936
ATG Alternative Investment Fund I SI- CAV-SIF .....	69918	Lrlux .....	69933
Credit Suisse Fund Management S.A. ....	69929	Luxavie S.à r.l. ....	69935
Criali Investment S.A. ....	69893	Martin Currie Global Funds .....	69891
Crossroads Investments S.A. ....	69930	MultiConcept Fund Management S.A. ...	69934
db x-trackers .....	69895	NBK Holding (Luxembourg) S.A. ....	69922
Erisider Lux S.A. ....	69908	Nextam Partners .....	69892
Falcon Fund Management (Luxembourg) .....	69931	Paepeweg Holding S.A. ....	69931
F&C Russian Investment Company .....	69891	P&T Consulting S.A. ....	69936
Fondations Capital S.A. ....	69934	Renaissance Asset Managers Global Funds .....	69901
Gelidol S.A., SPF .....	69921	Robeco Alternative Investment Strategies .....	69893
Gewo Lux Immobilien .....	69928	SES Participations .....	69921
GSW-Wolff-Luxembourg .....	69928	Stanley Invest Holding S.A. S.P.F. ....	69893
Happy Family I S.C.A. ....	69930	VMP EuroBlue Alpha Return .....	69894
HiTec Investments S.A. ....	69930	VMP EuroBlue Alpha Return .....	69894
IdB Holdings .....	69903	VMP EuroBlue Systematic .....	69890
IdB Holdings .....	69907	VMP EuroBlue Systematic .....	69894
Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A. ....	69929	Worldwide Euro Protection .....	69918

### **VMP EuroBlue Systematic, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 15. Juni 2011 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011083501/11.

(110092918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

### **ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Les actionnaires de la société anonyme ArcelorMittal Rodange et Schifflange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10643 (ci-après, la "Société"), sont invités à assister à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 28 juillet 2011 à partir de 9.30 heures au site de Schifflange, Boulevard Aloyse Meyer, L-4241 ESCH-SUR-ALZETTE.

Les actionnaires sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

Transfert du siège social du 2 rue de l'Industrie, L-4823 Rodange vers le Boulevard Aloyse Meyer, L-4241 Esch-sur-Alzette.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts\*. Il est rappelé aux actionnaires qu'en vertu de l'article 26 des statuts\*\* "Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire spécial, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire et qu'il ait droit d'assister à l'Assemblée".

Ainsi, les propriétaires de titres nominatifs aviseront la Société six jours francs au moins avant la date de l'assemblée de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la date de l'assemblée, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des établissements suivants au Luxembourg:

BNP PARIBAS BGL

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

DEXIA-BIL S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le jeudi 21 juillet 2011.

*L'actionnaire ArcelorMittal Belval & Differdange.*

\* Article 27 des statuts:

Les actionnaires qui veulent assister à l'Assemblée Générale doivent déposer leurs titres au siège social ou dans le ou les établissements qui seront désignés par les avis de convocation.

Ce dépôt devra être effectué six jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les propriétaires des titres nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale doivent, six jours francs au moins avant la réunion, aviser la société de ce qu'ils entendent se prévaloir de leurs titres en vue de l'Assemblée Générale. Ils sont admis à la réunion sur production de leurs certificats d'inscription nominative. Ces prescriptions ne seront pas applicables aux actions souscrites dans une augmentation de capital social, si l'Assemblée qui a décidé de créer et d'émettre des nouveaux titres est appelée, par l'ordre du jour, à statuer en la même Assemblée sur d'autres objets.

\*\* Article 26 des statuts:

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire spécial, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire et qu'il ait droit d'assister à l'Assemblée.

Toutefois les mineurs, les interdits, les sociétés civils et commerciales peuvent être représentés par un mandataire non actionnaire.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-proprétaires, les créanciers gagistes et débiteurs gagistes, devront, conformément à l'article 9 des présents statuts, se faire représenter par une seule et même personne.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui six jours francs au moins avant l'Assemblée.

Référence de publication: 2011091312/1075/48.

**F&C Russian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.168.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of F&C Russian Investment Company (the "Company"), will be held at 11.00 a.m. (local time) on July 21, 2011 at the registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg for the following purposes:

*Agenda:*

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the financial year ended March 31, 2011 and to approve the Auditors' report thereon;
2. To approve the balance sheet, profit and loss accounts as of March 31, 2011 and the allocation of the net profits (if applicable);
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended March 31, 2011;
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:  
Laurence Llewellyn, Jacques Elvinger, John Karachalios, João Santos and Dominic Sheridan;
5. The election of the Auditor for the ensuing year;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

If you do not expect to attend the Meeting in person, proxy forms are available at the registered office. Completed proxy forms should be returned as soon as possible by fax to the following number: +(00) 352 47 40 66 707 and subsequently by airmail to: F&C, B.P. 403, L-2014 Luxembourg. In order to be valid for this meeting, proxy forms should be received by NOON on July 20, 2011 and only shareholders on record at NOON on July 20, 2011 are entitled to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

*By Order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2011091313/755/27.

**Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of Martin Currie Global Funds (the "Meeting"), which will be held on July 27, 2011 at 11.00 a.m. at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Annual report including the report of the Managers, and the report of the Independent Auditor as at March 31, 2011.
2. Allocation of the results.
3. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended March 31, 2011.
4. Acknowledgment of the resignation of Mr. James Keith Ross Falconer as Director and ratification of the decision of the Board to co-opt Mr. Aly El Tahry as of November 17, 2010.
5. Re-election of Mr. Alec J. Emmott as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
6. Re-election of Mr. Jan Ankarcrona as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
7. Re-election of Mr. Zvi Hoffman as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.

8. Re-election of Mr. Michael Hoare as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
9. Re-election of Mr. Aly El Tahry as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
10. Re-election of Deloitte S.A. as Independent Auditors of the Company to hold office until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
11. Approval of the Directors' fees for the year ended March 31, 2011.
12. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the Annual General Meeting to the attention of Mrs. Louise Chiappalone at the fax number (+352) 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2011091314/755/40.

---

**Nextam Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.927.

Notice is hereby given to the shareholders of Nextam Partners, SICAV (the "Company") that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

before notary public will be held at the registered office of the Company on *July 12<sup>th</sup> 2011* at 11.00 (the "Meeting"), with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the article 10, II, 4) of the articles of incorporation of the Company as follows:  
"4. all other liabilities of the Fund, of whatever kind and nature with the exception of those represented by the Fund's own resources. To assess the amount of such other liabilities, the Fund shall take into account all expenses payable by it, including, without limitation, the formation expenses and those for subsequent amendments to the Articles of incorporation, fees and expenses payable to the investment advisor(s) and/or managers and/or management company, accountants, custodians and correspondents, domiciliation agents, paying agents or other agents and employees of the Fund, as well as the permanent representatives of the Fund in countries where it is subject to registration, the costs for legal and consultancy services assistance and for the auditing of the Fund's annual reports, the costs for promoting, printing and publishing the sales documents for the shares, printing costs of annual and interim financial reports, the cost of convening and holding shareholders' and Board of Directors' meetings, reasonable travelling expenses of Directors and managers, Directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the costs of publication of the issue and repurchase prices as well as any other operating costs, including financial costs, bank charges and brokerage incurred at purchase or sale of assets or otherwise as well as any other administrative charges. For the valuation of the amount of such liabilities, the Fund shall take into account administrative and other expenses of a regular or periodic nature on a prorata temporis basis".
2. Amendment of the article 12, f) of the articles of incorporation of the Company by adding the following paragraph:  
"This shall be the day following the last day of the suspension. In respect to the process to be applied in case of suspension in above manner, the Board of Directors shall give prior written notice to the shareholders of any such intended suspension of the calculation of the NAV as soon as possible. (Registered shareholdings as of such day only will be taken into account)."
3. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed with a 50% quorum, by a 2/3 majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organisational reasons, in writing of the intention to attend the Meeting no later than (5) business days before the Meeting. Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than July 8<sup>th</sup> 2011.

*By order of the board of directors.*

Référence de publication: 2011086457/755/41.

---

**Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 87.117.

As the Annual Report as at December 31, 2010 was not available for the Annual General Meeting which was to be held on 20 April 2011, the Board of Directors decided to adjourn the Annual General Meeting, to defer the decision to be taken, and postpone the meeting after the report will be available.

As the Annual Report is now available, we are pleased to invite you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of Robeco Alternative Investment Strategies, which will be held on 14 July 2011, at 10:30 a.m., at the Registered Office of the Company, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. Nomination of the President of the Meeting
2. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors
3. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2010
4. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year ended 31 December 2010
5. Discharge of the board of directors
6. Statutory appointments
7. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing no later than 7 July 2011. Shareholders who hold their shares in another way should inform the Board of Directors of the Company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011086459/755/25.

**Stanley Invest Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 88.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 12 juillet 2011 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011086460/1267/16.

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 23.340.400,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les "Actionnaires") sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

de la Société qui se tiendra le 12 juillet 2011 à 11.00 heures extraordinairement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (l'"Assemblée"), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;

3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes; et
5. Divers".

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leurs titres au porteur cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société, soit pour le 7 juillet 2011 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires pourront, 15 jours avant la date de l'Assemblée, prendre connaissance ou se faire délivrer un exemplaire à titre gratuit, au siège social de la Société:

- des comptes annuels et de la liste des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
- du rapport de gestion du conseil d'administration;
- du rapport du commissaire aux comptes.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Signatures

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2011086467/39.

---

#### **VMP EuroBlue Systematic, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 15. Juni 2011 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011083502/11.

(110092922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

#### **VMP EuroBlue Alpha Return, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 15. Juni 2011 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011083503/11.

(110092923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

#### **VMP EuroBlue Alpha Return, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 15. Juni 2011 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011083504/11.

(110092924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Absolut Asia, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 8. Juni 2011 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011083506/11.

(110092945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Absolut Asia, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 8. Juni 2011 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011083507/11.

(110092946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of db x-trackers (the "Company"), an investment company with variable capital, incorporated under the form of a public limited liability company, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 2<sup>nd</sup> October 2006, published in the Mémorial C number 1939 from 16<sup>th</sup> October 2006. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of the prenamed notary on 11<sup>th</sup> October 2006, published in the Mémorial C number 1985 of 23<sup>rd</sup> October 2006.

The meeting was presided by Cécile Leroy, employée privée, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Silvano Del Rosso, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting unanimously elected as scrutineer, Jean-Baptiste Simba, employé privé, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. This meeting was convened by notices containing the agenda of the meeting published twice in the Mémorial on 5<sup>th</sup> April 2011, 21<sup>st</sup> April 2011; in the Luxemburger Wort on 5<sup>th</sup> April 2011 and 21<sup>st</sup> April 2011 and La Voix on 5<sup>th</sup> April 2011 and 21<sup>st</sup> April 2011 and in various other newspaper in different jurisdictions; and by notices containing the agenda sent to all registered shareholders of shares in the Company (the "Shareholders") by mail on 17<sup>th</sup> March 2011.

II. The shareholders present or represented at this meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau, the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as detailed below, subject to any modifications as may be required by the Luxembourg supervisory authority:



1. Amendment of Article 3 of the Articles to provide that, as from 1<sup>st</sup> July 2011, the Company will be subject to the new law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 65/2009/EC (UCITS IV) rules into Luxembourg law (the "New Law") and replacing the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment; so that Article 3 reads as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in transferable securities and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the Law (as from 1<sup>st</sup> July 2011, the reference to the "Law" shall be deemed to be a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment)."

2. Amendment of Article 4 of the Articles to provide that, if permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board may transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and that the Board may establish wholly-owned subsidiaries.

3. Amendment of Article 5 of the Articles in order:

- to provide that, as from 1<sup>st</sup> July 2011, the Company may create a master/feeder UCITS fund, convert any existing Fund into a master/feeder UCITS fund or change the master UCITS of any of its feeder UCITS funds, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations; and

- to clarify the fact that any reference to "Fund" shall also mean a reference to "Class" as the context requires.

4. Amendment of Article 10 of the Articles to allow the convening of the annual general meeting of shareholders at another date, time and place than those set forth in the Articles.

5. Amendment of Article 11 of the Articles, inter alia,

- to provide that a proxy shall remain valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked; and

- to allow any shareholder to participate to a meeting of the shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of shareholders.

6. Amendment of Article 12 of the Articles in order to provide that a Record Date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights.

7. Amendment of Article 14, inter alia, to allow any director to participate at any meeting of the Board by videoconference or any other means of telecommunication.

8. Amendment of Article 16 of the Articles, inter alia,

- to include any non-EU member state as acceptable to the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the Prospectus (such as, but not limited to, a member State of the OECD, Singapore or Brazil) as country which is acceptable for investing 100% of the net asset value of a Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by these countries;

- to provide that a Fund of the Company may, in accordance with the provisions set forth in the Prospectus, invest in one or more other Funds of the Company (cross fund investments) to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations; and

- to update the references to the European directives on undertakings for collective investment in transferable securities.

9. Amendment of Article 17 of the Articles regarding conflict of interests to clarify that the relevant provisions do not apply where decisions relate to current operations entered into under normal conditions.

10. Amendment of Article 21 of the Articles to specify that, as from 1<sup>st</sup> July 2011, the provisions of the New Law will be applicable to the mergers of UCITS and will replace the current provisions of the Articles regarding mergers.

11. Amendment of Article 22 of the Articles, inter alia,

- to include a new item (vi) providing for the possibility to suspend the calculation of the net asset value in case of suspension of the application of an index underlying a financial derivative instrument material to a Fund; and

- to add additional circumstances under point (viii) where the Company may suspend the calculation of the net asset value in a given Fund or Share Class;

- to include a new item (ix) providing for the possibility to suspend the calculation of the net asset value in case of merger of the Company or a Fund (if deemed to be necessary and in the best interest of shareholders); and

- to provide that the Board shall determine how to make public any suspension of the calculation of the net asset value.

12. Amendment of Article 24 of the Articles to provide for the possibility for the Board to apply a dilution adjustment.

13. Amendment of Article 25 of the Articles in order to delete the requirement to send the annual report to Shareholders prior to each annual general meeting.

14. Amendment of Article 26 of the Articles in order to allow the distribution of the net assets of the Company subject to the minimum capital requirements.



15. Amendment of Article 27 to remove additional provisions relating to the liquidation of the Company by way of merger.

16. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 2, 6, 8, 11, 14, 20, 21, 23, 24, 25, 28 and 30.

IV. It appears from the attendance list that 393,310,874 shares out of the 1,783,779,869 shares at the Company in issue at the date of the meeting are present or represented at the present meeting.

V. The first extraordinary general meeting convened for 25<sup>th</sup> March 2011 could not validly deliberate and vote the proposed agenda due to lack of quorum.

VI. Pursuant to article 11 of the Articles, decisions at the meeting will be taken by majority vote of 75% of the votes cast, no quorum being required.

VII. As result of the foregoing, this meeting is regularly constituted and may validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation, the meeting by 393,310,874 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions, took the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting decides to amend Articles as detailed below:

- Amendment of the last sentence of Article 2 so as to read as follows:

"Such a meeting must be convened if the net asset value ("Net Asset Value") of the Company becomes less than two thirds of the minimum required by the Luxembourg law of 20<sup>th</sup> December 2002 regarding collective investment undertakings or any legislative reenactment or amendment thereof ("Law")."

- Amendment of paragraph 2 of Article 3 so as to read as follows:

"The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the Law (as from 1<sup>st</sup> July 2011, the reference to the "Law" shall be deemed to be a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment)."

- Amendment of the first paragraph of Article 4 so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors of the Company (the "Board of Directors") may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors."

- Insertion of a new paragraph 5 between current paragraphs 4 and 5 of Article 5 so as to read as follows:

"As from 1 July 2011 and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in any prospectus of the Company ("Prospectus"), (i) create any Fund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing Fund into a feeder UCITS Fund or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS Fund."

- Insertion of a new paragraph before the current last paragraph of Article 5 so as to read as follows:

"Any reference herein to "Fund" shall also mean a reference to a Class as the context requires."

- Amendment of paragraph 2 of Article 6 so as to read as follows:

"Bearer Shares, if issued, are represented by a global share certificate (the "Global Share Certificate")."

- Amendment of the last sentence of paragraph 7 of Article 6 so as to read as follows:

"Payment of dividends in connection with Bearer Shares represented by Global Share Certificates are issued and transferred by book entry credit to the securities accounts of the Shareholders' financial intermediaries opened with the relevant clearing institutions."

- Amendment of the first sentence of paragraph 2 point (c) (3) of Article 8 so as to read as follows:

"(3) payment of the Redemption Price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in the reference currency of the relevant Fund or Class of Shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice."

- Amendment of the last paragraph of Article 8 so as to read as follows:

"Whenever used in these Articles of Incorporation, the term "U.S. Person" shall mean U.S. persons (as defined under United States federal securities, commodities and tax laws) or persons who are resident in the United States at the time the Shares are offered or sold and the term "Institutional Investor" shall include any investor meeting the requirements to qualify as an institutional investor for the purposes of article 174 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law")."

- Amendment of the first sentence of the first paragraph of Article 10 so as to read as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of March of each year at 11.00 a.m.."

- Insertion of a new second paragraph after the current first paragraph of Article 10 so as to read as follows:

"If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of Shareholders may be held at another date, time or place than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board of Directors."

- Amendment of the first sentence of paragraph 2 of Article 11 so as to read as follows:

"As long as the share capital is divided into different Funds and Classes of Shares and to the extent required by Luxembourg laws and regulations, the rights attached to the Shares relating to any Fund or Class of Shares (unless otherwise provided by the terms of issue relating to the Shares of that particular Fund or Class of Shares) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares relating to that Fund or Class of Shares by a majority of two thirds of the votes cast."

- Amendment of the second sentence of paragraph 3 of Article 11 and insertion of four new sentences to the same paragraph so as to read as follows:

"A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked. At the discretion of the Board of Directors, a Shareholder may also take part in any meeting of Shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such Shareholder. Such means must allow the Shareholder to take part effectively in such meeting of Shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously."

- Insertion of a new last paragraph in Article 12 so as to read as follows:

"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of Shareholders may provide that the quorum and the majority at this general meeting shall be determined according to the Shares issued and outstanding at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a Shareholder to attend a general meeting of Shareholders and to exercise the voting right attaching to his shares shall be determined by reference to the Shares held by this Shareholder as at the Record Date."

- Amendment of paragraphs 1, 2, 3 and 4 of Article 14 so as to read as follows:

"The Board of Directors shall choose from among its members a chairperson, and may choose from among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairperson or by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting."

"The chairperson shall preside at all meetings of Shareholders and at the Board of Directors, but failing a chairperson or in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint any person as chairperson pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by electronic mail, telefax or other means of telecommunication capable of evidencing such consent of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telex, electronic mail or telefax another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by electronic mail or other electronic means capable of evidencing such vote."

- Amendment of the first sentence of paragraph 6 of Article 14 so as to read as follows:

"The Board of Directors shall deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call or any other means of telecommunication permitting the identification of the directors and an effective participation) or represented at a meeting of the Board of Directors."

- Amendment of the second paragraph of Article 16 so as to read as follows:

"The Board of Directors has, in particular, power to determine the corporate and investment policy of the Company and each Fund. The Board of Directors will determine the course and conduct of the investment policy of each Fund subject to such investment restrictions as may be imposed by the Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or in these Articles of Incorporation or as shall be adopted from time to time by the Board of Directors and as shall be described in the Prospectus."

- Amendment of the first sentence of item 4 of paragraph 3 of Article 16 so as to read as follows:

"4. units of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to any of the relevant EU UCITS Directives, as amended (each a "UCITS Directive") and/or other undertakings for collective

investment ("UCIs") within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of the UCITS Directive, should they be situated in a Member State of the European Union or not, provided that:"

- Amendment of item 7 of paragraph 3 of Article 16 so as to read as follows:

"7. financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments in accordance with article 41 (1) g of the Law."

- Amendment of paragraph 8 of Article 16 so as to read as follows:

"The Company may further invest up to 100% of the net assets of any Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities, by a non-member state as acceptable to the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the Prospectus (such as, but not limited to, a member State of the OECD, Singapore or Brazil) or by public international bodies of which one or more Member States are members, provided that, in the case where the Company decides to make use of this provision, the concerned Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30% of the total net assets of such Fund."

- Insertion of a new last paragraph in Article 16 so as to read as follows:

"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, any Fund may, to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the Prospectus, invest in one or more Funds. The relevant legal provisions on the computation of the Net Asset Value will be applied accordingly."

- Insertion of a new last paragraph in Article 17 so as to read as follows:

"The provisions of the preceding paragraphs shall not apply where the decisions under consideration relate to current operations entered into under normal conditions."

- Amendment of Article 20 so as to read as follows:

"The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law."

- Amendment of paragraph 10 of Article 21 so as to read as follows:

"Any proceeds the Company is unable to redeem to the relevant Shareholders on the maturity date will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto."

- Amendment of the fourth sentence of paragraph 11 of Article 21 so as to read as follows:

"Unless otherwise stated in the current Prospectus, any Shareholder may request conversion of the whole or part of his Shares of a given Class into Shares of the same Class of another Fund, based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the current Prospectus provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the current Prospectus."

- Insertion of a new last paragraph in Article 21 so as to read as follows:

"As from 1 July 2011, the provisions set forth in this article which are applicable to the mergers of Funds, and, where appropriate, to the merger of the Company, shall no longer be applicable and the provisions on mergers of UCITS set forth in the 2010 Law and any implementing regulation shall apply. Thereupon, any merger of a Fund shall be decided by the Board of Directors unless the Board of Directors decides to submit the decision for a merger to a meeting of Shareholders of the Fund concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Fund where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of Shareholders resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing these Articles of Incorporation."

- Insertion of a new item (vi) after current item (v) of paragraph 3 of Article 22 so as to read as follows:

"(vi) during any period in which the application of an index underlying a financial derivative instrument representing a material part of the assets of a Fund is suspended;"

- Amendment of current item (viii) of paragraph 3 of Article 22 so as to read as follows:

"(viii) where, in the opinion of the Board of Directors, circumstances which are beyond the control of the Board of Directors make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the Shares or any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Shareholders of the Company, a Fund or a Class incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Shareholders of the Company, a Fund or a Class might not otherwise have suffered."

- Insertion of a new item (ix) after the item (viii) above of paragraph 3 of Article 22 so as to read as follows:

"(ix) where in the case of a merger of the Company or a Fund, the Board of Directors deems it necessary and in the best interest of Shareholders."

- Amendment of the last paragraph of Article 22 so as to read as follows:

"Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be given to the Luxembourg supervisory authority and, if required, to the Luxembourg Stock Exchange and any other relevant stock exchange where the Shares are listed and to any foreign regulator where any Fund is registered in accordance with the relevant rules. Such notice

will be made public in such a manner as the Board of Directors deems appropriate (such as, but not limited to, publication in a Luxembourg daily newspaper and in such other newspaper(s) as will be selected by the Board of Directors)."

- Amendment of the first paragraph of Article 23 so as to read as follows:

"The Net Asset Value of each Fund shall be expressed in the Reference Currency and the Net Asset Value of each Class of Shares shall be expressed in its currency of denomination ("Denomination Currency"), as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to the relevant Fund and Class of Shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such Fund and Class of Shares less the liabilities attributable to such Fund and Class of Shares, by the number of outstanding Shares of the relevant Fund and Class of Shares."

- Amendment of the last sentence of the first paragraph of Article 24 so as to read as follows:

"The costs of the auditor's report, if any, will be borne by the contributing investors."

- Insertion of a new paragraph between current paragraph 2 and 3 of Article 24 so as to read as follows:

"The Board of Directors may also apply a dilution adjustment as disclosed in the Prospectus."

- Amendment of the first paragraph of Article 25 so as to read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of the same year."

- Deletion of the last sentence of paragraph 2 of Article 25.

- Insertion of a new paragraph after current first paragraph of Article 26 so as to read as follows:

"The net assets of the Company may be distributed subject to the minimum capital of the Company as defined in article 5 hereof being maintained."

- Amendment of current paragraph 3 of Article 26 so as to read as follows:

"Interim dividends may, at the discretion of the Board of Directors, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares of any Fund upon decision of the Board of Directors."

- Amendment of paragraph 2 of Article 27 so as to read as follows:

"Each Shareholder will be entitled to a pro rata share of the liquidation proceeds corresponding to his Class of Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg pursuant to the Law, where during 30 years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto."

- Amendment of paragraphs 1 and 2 of Article 28 so as to read as follows:

"The Company may enter into a management company agreement with a management company authorised under the Law (the "Management Company") pursuant to which it designates such Management Company to supply the Company with investment management, administration and marketing services.

The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the Law (the "Custodian").

All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the Law."

- Amendment of Article 30 so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Law."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English at the request of the appearing persons.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: C. LEROY, S. DEL ROSSO, J.-B. SIMBA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22699. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087184/305.

(110098434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Renaissance Asset Managers Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.629.

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of May.

Before Us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Renaissance Asset Managers Global Funds (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, on the 9<sup>th</sup> of June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1298, on the 24<sup>th</sup> of June 2010. The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of the same notary on the 3<sup>rd</sup> of September 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2489 on the 17<sup>th</sup> of November 2010.

The Meeting was opened with Georgette Fyfe-Meis, private employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting. The chairman appointed as secretary Christie Lemaire-Legrand, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer François Lefebvre, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

Amendment of Article 16 of the articles of association of the Company in order to allow a compartment of the Company to subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more compartments of the Company.

II. The extraordinary general meeting convened for 6 April 2011 could not deliberate because of a lack of quorum.

III. The Meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 743 of 18 April 2011 and number 873 of 3 May 2011 as well as in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt of 18 April 2011 and 3 May 2011.

IV. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. There is no quorum requirement for the Meeting and the resolution will be passed by a majority of two-thirds of the votes cast.

As a result of the foregoing, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the sole item of the agenda:

*Sole resolution*

The Meeting by 989.222 (nine hundred and eighty nine thousand two hundred twenty two) votes for and zero (0) votes against resolves to amend article 16 of the articles of association by the addition of a new paragraph after the seventh paragraph which shall read as follows:

"Any class may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the offering documents of the Company, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more classes of the Company. In this case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting rights, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the class concerned. In addition and for as long as these shares are held by a class, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the Law."

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary by their names, first names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société dénommée Renaissance Asset Managers Global Funds (ci-après dénommée la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 6, route de Trèves à L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, le 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1298, le 24 juin 2010. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire en date du 3 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2489 du 17 novembre 2010.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Georgette Fyfe-Meis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Christie Lemaire-Legrand, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur François Lefebvre, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau, ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

Amendment of Article 16 of the articles of association of the Company in order to allow a compartment of the Company to subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more compartments of the Company.

#### *Traduction française:*

Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de permettre à un compartiment de la Société de souscrire, acquérir et/ou détenir des actions à émettre ou émises par un ou plusieurs compartiments de la Société.

II. L'assemblée extraordinaire du 6 avril 2011 n'a pas pu, faute de quorum, valablement délibérer.

III. L'Assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 743 du 18 avril 2011 et numéro 873 du 3 mai 2011 ainsi que dans le Luxemburger Wort et le Tageblatt le 18 avril 2011 et le 3 mai 2011.

IV. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

V. Il n'y a pas d'exigence de quorum pour cette Assemblée et la résolution unique sera adoptée par une majorité des deux-tiers des voix exprimées.

Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point à l'ordre du jour.

#### *Résolution unique*

L'Assemblée par 989.222 (neuf cent quatre-vingt neuf mille deux cent vingt-deux) votes pour et par zéro (0) vote contre, décide de modifier l'article 16 des Statuts par l'ajout d'un nouveau paragraphe après le septième paragraphe qui se lira comme suit:

"Toute classe peut, dans la plus large mesure permise et selon les conditions établies par les lois et règlements luxembourgeois en vigueur, mais en conformité avec les dispositions établies dans les documents de vente de la Société, souscrire, acquérir et/ou détenir des actions émises ou à émettre par une ou plusieurs classes de la Société. Dans ce cas, et en conformité avec les conditions établies par les lois et règlements luxembourgeois applicables, les droits de vote attachés, le cas échéant, à ces actions sont suspendus aussi longtemps qu'elles sont détenues par la classe concernée. De plus et aussi longtemps que ces actions sont détenues par une classe, leur valeur ne sera pas prise en considération pour le calcul des actifs nets de la Société afin de vérifier si le seuil minimal des actifs nets imposé par la Loi est respecté."

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux parties comparantes et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. FYFE-MEIS, Ch. LEMAIRE-LEGRAND, F. LEFEBVRE, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 mai 2011, LAC/2011/24538: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011087419/114.

(110098221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**IdB Holdings, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held a general meeting of the shareholders of IdB Holdings S.A. (the "Company"), R.C.S. Luxembourg B 49.429, a société anonyme having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated under the name of INSINGER S.A. pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on November 30, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 99 of March 10, 1995.

The Company's Articles of Incorporation have been amended several times and finally pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 4 February 2011, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 499 of March 16, 2011.

The meeting is declared open at 14h30 (CET) and is chaired by Rob Mooij, with professional address at Herengracht 537, 1017 BV Amsterdam, the Netherlands.

The chairman appoints Mike Staring, with professional address at Herengracht 537, 1017 BV Amsterdam, the Netherlands, as secretary, and Adrian Dobbyn, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, is elected scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- This General Meeting has been duly convened by registered mail sent to the shareholders on 2 May 2011. The postal receipts of the registered mail postings are deposited on the desk of the bureau.

That the shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented.

The proxies of the represented shareholders remain attached to the extraordinary general meeting of the 24<sup>th</sup> of May 2011 adjourned to four weeks, held before the undersigned notary.

II.- The agenda of this General Meeting is the following:

Ordinary Business

1. To receive and adopt the directors' report and the report of the auditor for the financial year ended 31 December 2010.

2. To receive and adopt the stand-alone financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2010.

3. To receive and adopt the consolidated financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2010.

4. To approve the allocation of the results of the Company for the financial year ended 31 December 2010.

5. To grant a discharge to the directors in respect of the execution of their mandates to 31 December 2010.

6. To re-appoint the current directors for a new term ending at the Annual General Meeting in 2012.

7. To re-appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as external auditor (réviseur d'entreprises) for a new term ending at the Annual General Meeting in 2012.

8. To allocate an additional extraordinary fee of EUR 80,000 be allocated to the director Mr J.C. Jaakke for his contribution to the successful sale of the group's interest in Equity Trust Holdings S.à r.l.

Special Business

9. To approve the reduction of the ordinary share capital of the Company via the redemption and cancellation of 10,114 Ordinary Shares from the Company's indirect subsidiary, Insinger de Beaufort Investments Limited, at the average of the quotations at close of business on the five business days before the date of this meeting (as derived from the Euro MTF Market Information of the Luxembourg Stock Exchange);

10. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, to reflect the amendment which has been resolved pursuant to resolution 9 above.

III.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that out of the 4,884,044 shares in issue having a par value of EUR 2.-each, 3,303,092 shares representing 67.63% of the total number of shares



issued are duly present or represented at this meeting so that the meeting is quorate and can validly decide on all items of the agenda, hereinafter reproduced.

After approval of the foregoing, the general meeting, upon deliberation, by special majority, took the following resolutions:

*Ordinary Business*  
*First Resolution*

The Meeting considered, approved and adopted the directors' report and the report of the auditor for the financial year ended 31 December 2010.

*Second Resolution*

The Meeting considered, approved and adopted the stand-alone financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2010.

*Third Resolution*

The Meeting considered and approved the consolidated financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2010.

*Fourth Resolution*

The Meeting considered and approved the results of the Company for the financial year ended 31 December 2010.

*Fifth Resolution*

The discharge of Directors in respect of the execution of their mandates to 31 December 2010 was approved.

*Sixth Resolution*

The re-appointment of the current directors for a new term ending at the Annual General Meeting in 2012 was approved.

*Seventh Resolution*

The re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as external auditor (réviseur d'entreprises) for a new term ending at the Annual General Meeting in 2012 was approved.

*Eighth Resolution*

The Meeting approved the additional extraordinary fee of EUR 80,000 to be allocated to the director Mr J.C. Jaakke for his contribution to the successful sale of the group's interest in Equity Trust Holdings S.à r.l.

*Special Business*  
*Ninth Resolution*

The Meeting considered and approved the reduction of the ordinary share capital of the Company via the redemption and cancellation of 10,114 Ordinary Shares from the Company's indirect subsidiary, Insinger de Beaufort Investments Limited, at the average of the quotations at close of business on the five business days before the date of this meeting (as derived from the Euro MTF Market Information of the Luxembourg Stock Exchange).

*Tenth Resolution*

The members resolve to amend the articles to reflect the amendment which has been resolved pursuant to resolution 9 above.

The issued share capital is reduced from its present amount of nine million, seven hundred and sixty-eight thousand and eighty-eight euro (EUR 9,768,088), represented by four million, eight hundred and eighty-four thousand and forty-four (4,884,044) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each,

to the amount of nine million, seven hundred and forty-seven thousand, eight hundred and sixty euro (EUR 9,747,860) represented by four million, eight hundred and seventy-three thousand, nine hundred and thirty shares (4,873,930) with a par value of two euro (EUR 2.-) each and to amend Article 5.1 accordingly.

The amended Article 5.1 shall read as follows:

" **5.1** . The Company has an issued capital of nine million, seven hundred and forty-seven thousand, eight hundred and sixty euro (EUR 9,747,860), divided into four million, eight hundred and seventy-three thousand, nine hundred and thirty (4,873,930) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each, all of which have been fully paid up in cash or in kind."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed at 14h45 (CET).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ldb Holdings S.A.», (la «Société») ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.429, constituée sous la dénomination INSINGER S.A. suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire a résidant à Bascharage, Luxembourg, en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 99 du 10 mars 1995.

Les statuts de la Société ont été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire résident à Luxembourg, en date du 4 février, 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 499 du 16 mars 2011.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures (CET) et est présidée par Rob Mooij, ayant son adresse professionnelle au Herengracht 537, 1017 BV Amsterdam, Pays-Bas.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mike Staring ayant son adresse professionnelle au Herengracht 537, 1017 BV Amsterdam, Pays-Bas.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Adrian Dobbyn ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Cette Assemblée Générale a été dûment convoquée par lettre recommandée envoyée aux actionnaires le 2 mai 2011. Les récépissés postaux du recommandé sont déposées lors de l'assemblée.

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Sont restées annexées au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2011 reçu par le notaire soussigné, laquelle a été reportée à 4 semaines, les procurations émanant des actionnaires représentés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Résolutions Ordinaires

1. Recevoir et approuver les rapports des administrateurs et du réviseur pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010.

2. Recevoir et approuver les états financiers autonomes de la Société pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010.

3. Recevoir et approuver les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010.

4. Approuver l'allocation des résultats de la Société pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010

5. Accorder la décharge aux administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2010.

6. Renommer les administrateurs présents pour une nouvelle période qui se terminera lors de l'Assemblée Générale en 2012.

7. Renommer PricewaterhouseCoopers S. à r.l. comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme qui se terminera lors de l'Assemblée Générale en 2012.

8. Allouer un supplément extraordinaire de EUR 80.000 à l'administrateur Monsieur J.C. Jaakke pour sa contribution à la réussite de la vente des participations du groupe dans Equity Trust Holdings S.à r.l.

Résolutions Spéciales

9. Approuver la réduction du capital social ordinaire de la Société via le rachat et l'annulation de 10.114 Actions Ordinaires de la filiale indirecte de la Société, Insinger de Beaufort Investments Limited, à la moyenne des cotations à la fermeture des bureaux dans les cinq jours ouvrables avant la date de cette assemblée (comme provenant de l'Information du Marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg);

10. Modifier l'Article 5 des Statuts de la Société pour tenir compte de l'amendement qui a été résolu conformément à la résolution 9 ci-dessus.

III.- Il ressort de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du bureau, que sur 4.884.044 Actions en circulation, 3.303.092 Actions représentant 67,63% du nombre total d'Actions émises sont présentes ou représentées à

l'Assemblée de sorte que le quorum soit atteint et puisse décider valablement de tous les points de l'agenda, ci-après reproduits.

Ladite liste de présence, signée par les actionnaires présents et/ou représentés par procuration et par les membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Après avoir approuvé les faits précités, l'Assemblée Générale, a pris les résolutions suivantes, par majorité spéciale:

*Résolutions Ordinaires*  
*Première Résolution*

L'Assemblée a considéré, approuvé, et adopté, le rapport des administrateurs et le rapport du réviseur pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010.

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée a considéré, approuvé, et adopté les états financiers autonomes de la Société pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010.

*Troisième Résolution*

L'Assemblée a considéré et approuvé les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010.

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée a considéré et approuvé les résultats de la Société pour l'exercice comptable qui termine le 31 décembre 2010

*Cinquième Résolution*

La décharge aux administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2010 est approuvée.

*Sixième Résolution*

La renomination des administrateurs actuels pour un nouveau terme qui se terminera lors de l'Assemblée Générale en 2012 est approuvée.

*Septième Résolution*

La renomination de PricewaterhouseCoopers S. à r.l. comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme qui se terminera lors de l'Assemblée Générale en 2012 est approuvée.

*Huitième Résolution*

L'Assemblée a approuvé l'allouement d'un supplément extraordinaire de EUR 80,000 à l'administrateur Monsieur J.C. Jaakke pour sa contribution à la réussite de la vente des participations du groupe dans Equity Trust Holdings S.à r.l.

*Résolutions Spéciales*  
*Neuvième Résolution*

L'Assemblée a considéré et approuvé la réduction du capital social ordinaire de la Société via le rachat et l'annulation de 10.114 Actions Ordinaires de la filiale indirecte de la Société, Insinger de Beaufort Investments Limited, à la moyenne des cotations à la fermeture des bureaux dans les cinq jours ouvrables avant la date de cette assemblée (comme provenant de l'Information du Marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg).

*Dixième Résolution*

Les actionnaires décident de modifier les Statuts de la Société pour tenir compte de la modification qui a été résolu conformément à la résolution 9 ci-dessus.

Le capital social émis de la Société est réduit de sa somme présente de neuf millions, sept cent soixante-huit mille quatre-vingt-huit euro (EUR 9.768.088) représenté par quatre millions, huit cent quatre-vingt-quatre mille et quarante-quatre (4.884.044) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune,

au montant de neuf millions sept-cent quarante-sept mille huit cent soixante euro (9.747.860) représenté par quatre millions huit cent soixante-treize mille neuf cent trente (4.873.930) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et en conséquence de modifier l'article 5.1. L'article 5.1 modifié se lit comme suit:

« **5.1.** La Société a un capital social émis fixé à neuf millions, sept cent quarante-sept mille, huit cent soixante euros (EUR 9.747.860) divisé en quatre millions, huit cent soixante-treize mille, neuf cent trente (4.873.930) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), chacune ont été complètement payées en liquide ou en nature.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Mooij, M. Staring, A. Dobbyn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2011. LAC/2011/28800. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088330/221.

(110098994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**IdB Holdings, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088331/10.

(110099127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Alceda Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.773.

---

Les comptes annuels au 31. Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088746/10.

(110099855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Alceda Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.773.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088747/10.

(110099876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Alceda Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.773.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088748/10.

(110099882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**ATG Alternative Investment Fund I SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 150.104.

Die Bilanz vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15. Juni 2011.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011088753/13.

(110100037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Erisider Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.109.

RIVA ACCIAIO S.P.A. Società con unico Azionista soggetta all'attività di direzione e coordinamento di Riva Fire S.p.A.  
Viale Certosa 249  
20151 Milano  
Italia  
ERISIDER LUX S.A.  
Rue de la Chapelle 17  
1325 Luxembourg  
Lussemburgo

**PROGETTO COMUNE DI FUSIONE TRANSFRONTALIERA**

(ai sensi dell'art. 5 della Direttiva del Parlamento Europeo e del Consiglio n. 2005/56/EC del 26/10/2005, dell'art. 6 del D. Lgs. 108 del 30/05/2008 - pubblicato nella Gazzetta Ufficiale Italiana n. 140 del 17/06/2008 - e della legge lussemburghese del 10.08.1915, così come modificata dalla legge del 10.06.2009, riguardante le società commerciali, sezione XIV.

I Consigli di Amministrazione delle società partecipanti alla fusione:

- Riva Acciaio S.P.A. (in seguito anche la "società incorporante")
- Erisider Lux S.A. (in seguito anche la "società incorporanda")

hanno redatto il seguente progetto comune di fusione transfrontaliera, avente come obiettivo una parziale riorganizzazione ed il raggiungimento di una maggiore semplicità della struttura societaria del Gruppo Riva, in linea con le attuali direttive strategiche del Gruppo, finalizzate alla ricerca della massima economicità alla luce della perdurante crisi economica.

La suddetta operazione di semplificazione della struttura del gruppo permetterà infatti una riduzione di costi amministrativi e gestionali ed un accorciamento della catena di controllo.

La fusione proposta verrà attuata mediante fusione per incorporazione, in seguito alla quale la società di diritto italiano Riva Acciaio S.P.A. acquisirà gli elementi patrimoniali della società di diritto lussemburghese Erisider Lux S.A., che si estinguerà in seguito all'operazione di fusione. La società incorporanda è posseduta al 25% dalla società incorporante, ed il rimanente 75% del capitale della società incorporando è posseduto da Riva Fire S.P.A., che controlla al 100% la società incorporante.

**1. Società partecipanti alla fusione transfrontaliera.**

1.a.) La società incorporante (regolata dalla legge italiana):

- Riva Acciaio S.P.A.

\* Società per azioni con unico Azionista soggetta all'attività di direzione e coordinamento di Riva Fire S.p.A., con sede legale ed amministrativa in Milano, viale Certosa 249

\* capitale sociale Euro 210.600.000,00= interamente versato

\* codice fiscale e n. iscrizione Registro Imprese di Milano: 08521290158

1.b.) La società incorporanda (regolata dalla legge lussemburghese):

- Erisider Lux S.A.

\* società anonima (société anonyme) con sede legale a Lussemburgo, Rue de la chapelle 17

\* capitale sociale Euro 31.000,00= interamente versato

\* n. iscrizione alla Camera di Commercio (Régistre de commerce) di Lussemburgo: B 98 109

**2. Statuto.** Lo statuto della società risultante dalla fusione transfrontaliera (i.e. la società incorporante) - copia del quale viene allegata al presente progetto - non verrà modificato per effetto della progettata fusione, non richiedendosi alcun aumento di capitale.

**3. Rapporto di cambio.** Poiché sia la società incorporanda Erisider Lux S.A., sia la società incorporante Riva Acciaio S.P.A. risultano, direttamente od indirettamente, interamente possedute dalla società capogruppo del Gruppo Riva, Riva Fire S.P.A., con sede in Milano, viale Certosa 249, codice fiscale e n. iscrizione al Registro Imprese di Milano 03472050156 non si applicano alla fattispecie, ai sensi dell'art. 15, primo comma, della Direttiva 2005/56/EC (in seguito la "Direttiva"), le disposizioni di cui agli articoli 5, punti (b), (c) ed (e), 8 e 14 comma 1 punto (b) della Direttiva e, di conseguenza, si applicano alla Fusione le disposizioni dell'art. 278 della legge lussemburghese del 10.08.1915 e dell'art. 2505 del Codice Civile Italiano.

Con la fusione non si procederà, pertanto, ad alcun aumento del capitale sociale della società incorporante, né alla determinazione del rapporto di cambio, né vi saranno conguagli di alcun genere.

Ai sensi dell'art. 5, punto (1), della Direttiva, dell'art. 278 della legge lussemburghese del 10.08.1915 e dell'art. 2501 quater del Codice Civile Italiano, la fusione verrà realizzata sulla base dei bilanci della società incorporanda e della società incorporante relativi agli esercizi chiusi al 31 Dicembre 2010.

**4. Modalità di assegnazione delle azioni della società incorporante.** A seguito delle considerazioni formulate sub 3) non si procederà a nessuna nuova assegnazione di azioni della società incorporante e non sarà adottato alcun provvedimento in relazione all'annullamento delle azioni della società incorporanda.

**5. Decorrenza della partecipazione agli utili delle quote della società incorporante assegnate.** A seguito delle considerazioni formulate sub 3) e 4), non verrà deliberato alcun aumento del capitale sociale della società incorporante né, conseguentemente, verranno assegnate nuove azioni; non risulta pertanto necessario determinare la data di decorrenza della partecipazione agli utili delle azioni assegnate ai detentori delle azioni della società incorporanda.

**6. Effetti della fusione ed imputazione delle operazioni al bilancio della società incorporante.** Essendo la società incorporante regolata dalla legge italiana, la fusione avrà effetto nei confronti dei terzi, ai sensi dell'art. 15, primo comma, del D. Lgs. 108 del 30/05/2008, a partire dal momento dell'iscrizione dell'atto di fusione nel Registro Imprese di Milano o dalla data successiva stabilita nell'atto stesso.

Le operazioni della società incorporanda saranno imputate al bilancio della società incorporante a far data dalla predetta data di effetto della fusione.

La medesima decorrenza viene stabilita anche ai fini fiscali.

**7. Trattamenti particolari.** Non è previsto alcun trattamento particolare per determinate categorie di soci o per eventuali possessori di titoli delle società partecipanti alla fusione.

**8. Vantaggi particolari a favore degli amministratori.** Non è previsto alcun vantaggio particolare a favore dei membri degli organi amministrativi o di controllo delle società partecipanti al presente progetto di Fusione o a favore di altri soggetti coinvolti nella Fusione.

**9. Composizione dell'organo amministrativo.** Non ci saranno modifiche, come conseguenza della Fusione, nella composizione dell'organo amministrativo della società incorporante. In seguito alla Fusione, la composizione dell'organo amministrativo della società incorporante sarà pertanto:

- Cesare Riva, Presidente;
- Nicola Riva, Consigliere;
- Emilio Massimo Riva, Consigliere.

**10. Procedure di coinvolgimento dei lavoratori e ripercussioni sull'occupazione.** Non avendo la società incorporanda alcun dipendente, non è necessario porre in essere per la stessa procedure di coinvolgimento dei lavoratori nella definizione dei loro diritti di partecipazione nella società incorporante; anche per i dipendenti della società incorporante tali procedure non saranno necessarie, non essendo per gli stessi previsti diritti di partecipazione e non sussistendo quindi le condizioni di applicabilità dell'Art. 19 del D. Lgs. 108 del 30/05/2008.

Infine la progettata fusione transfrontaliera non avrà ripercussioni sull'occupazione.

**11. Attività.** La società incorporante ha intenzione di portare avanti le attività da essa già svolte e quelle svolte dalla società incorporanda. La società incorporante non ha intenzione di interrompere alcuna delle suddette attività come conseguenza della Fusione.

**12. Approvazione della delibera di fusione.** Una volta deliberata dagli organi competenti delle società partecipanti alla fusione, la delibera di fusione non è soggetta all'approvazione di altri organi.

**13. valutazione degli elementi patrimoniali trasferiti alla società incorporante e impatto sull'avviamento e sulle riserve distribuibili.** Gli elementi patrimoniali attivi e passivi verranno trasferiti dalla società incorporanda alla società incorporante

a valore di libro alla data in cui la fusione produrrà i propri effetti reali, ovvero alla diversa data che verrà indicata nell'atto di fusione.

Le società partecipanti alla Fusione non hanno iscritto alcun avviamento. Dato che il valore della partecipazione nella società incorporanda iscritto nel bilancio della società incorporante è inferiore al patrimonio netto della società incorporanda, in seguito alla Fusione vi sarà un incremento nell'ammontare delle riserve distribuibili della società incorporante pari a tale differenza.

**14. Comunicazione e pubblicità.** Il presente progetto comune di fusione transfrontaliera viene depositato, ai sensi dell'art. 6 della Direttiva 2005/56/EC, presso il Registro delle Imprese di Milano, competente in base alla sede della società incorporante, e presso la Camera di Commercio di Lussemburgo, competente per la società incorporanda.

Il presente atto potrà essere firmato dalle Parti in più copie separate e, in tal caso, le copie, prese complessivamente, costituiranno un unico documento originale.

Allegato: Statuto vigente della società incorporante Riva Acciaio S.P.A.  
firme alla pagina successiva

Milano, 13/06/2011.

*Per il Consiglio di Amministrazione di Riva Acciaio S.P.A.*

Cesare Riva

*Presidente*

Lussemburgo, 07/06/2011.

*Per il Consiglio di Amministrazione di Erisider Lux S.A.*

Claude Zimmer

*Administrateur*

RIVA ACCIAIO S.P.A.

Société à actionnaire unique soumise à l'activité de direction et de coordination de Riva Fire S.p.A.

Viale Certosa 249

20151 Milano

Italie

ERISIDER LUX S.A.

Rue de la Chapelle 17

1325 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

#### PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE

(Au sens de l'article 5 de la Directive du Parlement Européen et du Conseil n. 2005/56/EC du 26/10/2005, de l'article 6 de l'Arrêté Ministériel 108 du 30/05/2008 - publié au Mémorial Italien (Gazzetta Ufficiale) n. 140 du 17/06/2008 - et de la loi luxembourgeoise du 10/08/1915, modifiée par la loi du 10/06/2009 sur les sociétés commerciales, section XIV.

Les Conseils d'Administration des sociétés participant à la fusion, à savoir:

- Riva Acciaio S.p.A. (ci-après dénommée aussi la "société absorbante")
- Erisider Lux S.A. (ci-après dénommée aussi la "société absorbée")

ont rédigé le projet commun de fusion transfrontalière suivant en vue de réaliser une réorganisation partielle et une simplification majeure de la structure des sociétés du Groupe Riva, en ligne avec les directives stratégiques actuelles du Groupe visant des économies maximum en raison de la crise économique persistante.

En fait, l'opération susmentionnée de simplification de la structure du Groupe permettra une réduction des coûts administratifs et de gestion et un raccourcissement de la chaîne de contrôle.

Le type d'opération proposée est une fusion-absorption, à la suite de laquelle la société de droit italien Riva Acciaio S.p.A. va acquérir tous les éléments d'actif et de passif du patrimoine de la société de droit luxembourgeois Erisider Lux S.A. qui sera dissoute à la suite de la même opération de fusion. La société absorbée est détenue à concurrence de 25 % par la société absorbante et les 75% restants du capital de la société absorbée sont détenus par Riva Fire SpA, qui contrôle entièrement la société absorbante.

#### 1. Présentations des sociétés participant à la fusion transfrontalière.

1 .a.) La société absorbante (régie par la loi italienne):

- Riva Acciaio S.P.A.

\* société par actions à actionnaire unique soumise à l'activité de direction et de coordination de Riva Fire S.p.A. ayant son siège statutaire et administratif à Milan, viale Certosa 249

\* capital social Euro 210.600.000,00= entièrement libéré

\* code fiscal et numéro d'inscription auprès du Registre des Entreprises de Milan: 08521290158



1.b.) La société absorbée (régie par la loi luxembourgeoise):

- Erisider Lux S.A.

\* société anonyme ayant siège légale à Luxembourg, Rue de la Chapelle 17

\* capital social Euro 31.000,00= entièrement libéré

\* numéro d'inscription au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg: B 98 109

**2. Statuts.** Les statuts de la société issue de la fusion transfrontalière (c'est à dire, la société absorbante) - dont copie ci-joint - ne seront pas modifiés suite à la fusion projetée, celle ci n'entraînant aucune augmentation du capital.

**3. Rapport d'échange.** Puisque autant la société absorbée Erisider Lux S.A. que la société absorbante Riva Acciaio S.p.A. sont, directement ou indirectement, entièrement détenues par la société mère du Groupe Riva, c'est-à-dire Riva Fire S.P.A., ayant son siège à Milan, viale Certosa 249, code fiscal et numéro d'inscription auprès du Registre des Entreprises de Milan: 03472050156, ne s'appliquent pas, en l'espèce, au sens de l'article 15, paragraphe premier de la Directive 2005/56/EC (ci-après dénommée la "Directive") les dispositions de l'article 5, points (b), (c) et (e), 8 et 14 paragraphe 1 point (b) de la Directive et, par conséquent, s'appliquent à la Fusion les dispositions de l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10/08/1915 et de l'article 2505 du Code Civil Italien.

La fusion ne va donc entraîner aucune augmentation du capital social de la société absorbante ni la détermination d'un rapport d'échange, ni aucun type d'ajustement.

En vertu de l'article 5, littéra (1) de la Directive, de l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10/08/1915, ainsi que de l'article 2501 quater du Code Civil Italien, la fusion sera réalisée sur base des bilans de la société absorbée et de la société absorbante relatifs aux exercices clôturés au 31 décembre 2010.

**4. Modalités d'attribution des actions de la société absorbée.** Suite aux considérations émises à l'alinéa 3), il ne sera procédé à aucune attribution d'actions nouvelles de la société absorbante et l'on adoptera aucune mesure relative à l'annulation des actions de la société absorbée.

**5. Date de jouissance des nouvelles actions attribuées de la société absorbante.** Suite aux considérations émises aux alinéas 3) et 4), il ne sera procédé à aucune augmentation du capital social de la société absorbante ni, par conséquent, à l'attribution de nouvelles actions; il n'y a donc pas lieu de fixer une date à partir de laquelle les actions nouvelles attribuées aux détenteurs des actions de la société absorbée participeront aux bénéfices..

**6. Effets de la fusion et Imputation des opérations au bilan de la société absorbante.** Puisque la société absorbante est régie par la loi italienne, la fusion prendra effet, à l'égard des tiers et au sens de l'article 15, premier alinéa, du Décret Législatif 108 du 30/05/2008, au moment de l'inscription de l'acte de fusion dans le Registre des Entreprises de Milan ou dès la date ultérieure arrêtée dans le même acte.

Les opérations de la société absorbée seront imputées au bilan de la société absorbante à partir de la susdite date à laquelle la fusion prendra effet. La même date est aussi utilisée à des fins fiscales.

**7. Traitements particuliers.** Aucun traitement particulier n'est prévu en faveur de certaines catégories d'actionnaires ou d'éventuels porteurs de titres des sociétés participant à la fusion.

**8. Avantages particuliers en faveur des administrateurs.** Aucun avantage particulier n'est prévu en faveur des membres des organes d'administrations ou de contrôle des sociétés participant au présent projet de fusion ou en faveur d'autres sujets concernés par la Fusion.

**9. Composition de l'organe administratif.** La Fusion n'entraînera aucune modification dans la composition de l'organe d'administration de la société absorbante. Ensuite de la Fusion, l'organe d'administration de la société absorbante sera composé comme suit:

- Cesare Riva, Président;
- Nicola Riva, Administrateur;
- Emilio Massimo Riva, Administrateur

#### **10. Procédure de participation des travailleurs et répercussions sur l'emploi.**

La société absorbée n'ayant pas d'employés, il n'est pas nécessaire de mettre en place la procédure impliquant les travailleurs dans la définition leurs droits de participation dans la société absorbante; il n'est pas nécessaire non plus de suivre lesdites procédures pour les employés de la société absorbante, puisque ils n'ont aucun droit de participation et que, par conséquent, les conditions d'application de l'article 19 du Décret Législatif 108 du 30/05/2008 ne sont pas réunies.

Enfin, il est précisé que la fusion transfrontalière projetée n'aura pas d'impact sur l'emploi.

**11. Activités.** La société absorbante a l'intention de développer autant les activités qu'elle exerce déjà que celles exercées par la société absorbée. Suite à la Fusion, la société absorbante n'a pas l'intention d'interrompre aucune des activités susmentionnées.

**12. Approbation de la délibération de fusion.** Une fois délibérée par les organes compétents des sociétés participant à la Fusion, la délibération de fusion n'est pas sujette à l'approbation d'autres organes.

**13. Evaluation des éléments du patrimoine transféré à la société absorbante et Influence sur la survaleur et les réserves distribuables.** Les éléments actifs et passifs du patrimoine seront transférés à la société absorbante par la société absorbée à leur valeur comptable à la date à laquelle la fusion produira ses effets ou à une autre date qui aura été indiquée dans l'acte de fusion.

Les sociétés concernées par la Fusion n'ont enregistré aucun Goodwill. La valeur de la participation dans la société absorbée inscrite au bilan de la société absorbante étant inférieure au patrimoine net de la société absorbée, il y aura, suite à la Fusion une augmentation du montant des réserves distribuables de la société absorbante à concurrence de cette différence.

**14. Communications et Publicité.** Le présent projet commun de fusion transfrontalière est déposé, au sens de l'article 6 de la Directive 2005/56/EC, auprès du Registre des Entreprises de Milan, qui est compétent sur base du siège de la société absorbante, et auprès du Registre de Commerce du Luxembourg, qui est compétent pour la société absorbée.

Le présent acte sera signé par les Parties en plusieurs exemplaires séparés et, dans ce cas, les exemplaires, dans leur ensemble, constitueront un unique document original.

Annexe: Statuts en vigueur de la société absorbante Riva Acciaio S.P.A.

signatures à la page suivante

Milan, 13/06/2011.

*Pour le Conseil d'Administration de Riva Acciaio S.P.A.*

Cesare Riva

Président

Luxembourg, 07/06/2011.

*Pour le Conseil d'Administration de Erisider Lux S.A.*

Claude Zimmer

Administrateur

## STATUTS

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est dénommée Riva Acciaio S.p.A.

**Art. 2. Siège.**

2a) La société a son siège à Milano.

2b) Le conseil d'administration instituer, modifier et supprimer, en Italie et à l'étranger, des sièges secondaires, succursales, filiales, agences de représentation, bureaux administratifs et dépendances de tous genres.

**Art. 3. Objet social.**

La société a pour objet les activités suivantes:

a) la production et la transformation de lingots de fer et d'acier, de brames, billettes, barres laminées, tréfilées, pelées, moulues, poutres, treillis d'armature pour béton, fil machine, et le tissu soudé à l'arc, de type commun de qualités spéciales, le travail des métaux en général et la fabrication de l'acier ou similaires;

b) l'exercice, sous quelque forme, y compris par les entreprises de location, de toute industrie sidérurgique, métallurgique, minière ainsi que des industries complémentaires et auxiliaires, de produits auxiliaires et connexes, et la mise à disposition sous quelque forme de toute activité de recherche, de supervision de la construction de conception, test et mise en service, la mise en service, la gestion, l'exploitation et l'entretien des machines et des usines d'acier et de l'assistance et une formation du personnel pour des tiers;

c) le commerce des produits de tous types d'industries mentionnées ci-avant et leurs dérivés, même s'ils sont fabriqués par des tiers;

d) la réalisation de la recherche et l'expérience scientifique et technique, directement et indirectement appliquée à l'acier et à l'ingénierie, l'acquisition et la vente de brevets et de savoir-faire ainsi que la demande et l'achat de concessions pour le gouvernement pour l'exercice de ses propres activités;

e) l'achat, la vente, l'échange, l'exploitation, la gestion, le développement du logement, la construction et la location non financière de biens immobiliers.

Comme accessoire à la réalisation de ses objets, la société peut également procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, y compris les activités d'auto-traitement de déchets industriels découlant des activités de production, financières, mobilières et nécessaires de l'immobilier et étroitement liée à la réalisation des intérêts sociaux, elle pourra prendre des participation, y compris les actions d'autres sociétés ou entreprises ayant des objectifs similaires ou connexes ou en aucune façon relié à son propre, soit directement ou indirectement dans la mesure permise par la loi, fournir des garanties et cautions, garanties accordées pour elle-même et aussi pour des filiales réelles, parentes ou liées à l'art. 2359 du Code civil et contrôlées par un seul parent et encore appartenant au même groupe, ils sont soumis à la réservation des activités prévues par la loi et est expressément exclue de la détention d'actifs financiers au public.

Ces activités peuvent être explicites aussi bien en Italie qu'à l'étranger.

#### **4. Adresse.**

- 4a) Le domicile des actionnaires pour leurs transactions avec la Société, est celle qui résulte de ses livres.
- 4b) Les actionnaires doivent avertir par écrit la Société de tout changement à cet égard.

#### **5. Durée.**

- 5a) La durée de la Société prend fin le 31 décembre 2100 et peut être prorogé par résolution de l'Assemblée Générale.
- 5b) Le droit de retrait est exclu pour les actionnaires qui n'ont pas participé à l'approbation de la résolution.

### **Capital et Actions**

#### **6. Capital et Actions.**

- 6a) Le capital social est fixé à EUR 210.600.000,- (deux cent dix millions six cent mille euros), divisé en 21.060.000 (vingt-et-un millions soixante mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.
- 6b) Les actions sont représentées par des titres nominatifs et chaque action donne droit à une voix. La propriété des parts implique la pleine et absolue adhésion de leur propriétaire aux statuts et aux délibérations des assemblées.
- 6c) Le capital peut être augmenté une ou plusieurs fois par résolution des actionnaires. Ces augmentations peuvent être en actions ordinaires ou par émission d'actions avec des droits différents de ceux des actions déjà émises, dans le respect de la loi.
- 6d) Les actions nouvelles seront offertes aux actionnaires conformément aux dispositions du Code Civil, à moins d'indication contraire de l'Assemblée.
- 6e) Le capital peut également être augmenté par des apports en nature et de créances.
- 6f) L'Assemblée Générale, en conformité avec les dispositions de l'article. 2443 CC, peut déléguer au conseil d'administration le pouvoir d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social jusqu'à concurrence d'un montant prédéterminé pour une période de 5 ans à compter de la date d'enregistrement de la résolution y afférente au registre des entreprises, avec ou sans exercice des droits d'option existant dans le chef des actionnaires.
- 6g) Les paiements sur les actions souscrites sont requis dans la manière et les termes établis par l'autorité administrative, sauf indication contraire de l'assemblée.
- 6h) L'assemblée extraordinaire des actionnaires peut décider de réduire le capital par voie de cession aux actionnaires ou groupes d'actionnaires de certaines activités sociales ou des actions ou parts d'autres sociétés, dans lesquelles la Société a une participation, le tout conformément aux limites fixées par le Code civil en ce qui concerne l'égalité de traitement auquel les actionnaires ont droit.

#### **7. Obligations.**

- 7a) La société peut émettre des obligations non convertibles et convertibles, en conformité avec les dispositions de la loi.
- 7b) Les actionnaires peuvent déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs pour résoudre le problème des obligations convertibles en actions dans les limites et les critères établis par la loi.

#### **8. Financement.**

- 8a) Les actionnaires peuvent financer la société avec des fonds octroyés à titre onéreux ou gratuitement, avec obligation de remboursement, conformément à la réglementation en vigueur, avec une référence particulière à celle qui régit la collecte de l'épargne publique.
- 8b) Les paiements en espèces effectués par les actionnaires de la Société peuvent également avoir de la nature des apports en capital, sans droit à restitution.

#### **9. Transfert des actions.**

- 9a) Les actions sont librement cessibles.
- 9b) L'introduction ou la suppression des restrictions à la circulation des actions ne s'appliquent pas aux actionnaires qui n'ont pas participé à l'approbation des résolutions relatives à l'exercice du droit de retrait.

### **Retrait**

#### **10. Retrait.**

- 10a) Sont expressément exclus de la répartition du droit de retrait les actionnaires qui n'ont pas approuvé les résolutions relatives à:
  - La prolongation du délai
  - L'introduction ou la suppression des restrictions sur la circulation des actions.
- 10b) Si, dans les cas et en conformité avec les règles fixées par la loi, un actionnaire exerce son droit de retrait, la valeur de liquidation de ses actions est déterminé par les administrateurs, le conseil ayant entendu le vérificateur, s'il en est nommé un.

## Assemblées

### 11. Compétences de l'assemblée ordinaire.

11a) L'assemblée ordinaire délibère sur les questions qui lui sont réservées par la loi.

11b) L'Assemblée peut nommer directement le président du conseil d'administration. Si cela est jugé approprié, elle peut également nommer un président d'honneur, l'établissement des mandats, nonobstant les dispositions du présent Statut, et les frais le concernant.

**12. Compétences de l'assemblée extraordinaire.** L'assemblée extraordinaire délibère sur les questions qui lui sont réservées par la loi.

### 13. Convocation de l'assemblée.

13a) L'Assemblée sera convoquée par l'organe de gestion d'au moins une fois par an, dans les 120 jours après la clôture de l'exercice, ou dans les 180 jours si la Société est tenue de préparer les états financiers consolidés ou si l'un des besoins spéciaux prévues par la loi.

13b) L'Assemblée peut être convoquée n'importe où, pourvu que ce soit en Italie ou dans le territoire d'un autre État membre de l'Union européenne ou le Canada.

13c) L'Assemblée peut être tenue avec des participants situés à différents endroits, proches ou lointains, reliés par téléconférence ou vidéoconférence, à condition qu'ils respectent la méthode collégiale, les principes de bonne foi et l'égalité de traitement des actionnaires, et il est donc nécessaire que:

- il soit possible au président de l'Assemblée, notamment par le biais de son Bureau, de vérifier l'identité des participants et la légitimité, de régler la procédure de l'assemblée, voir et annoncer les résultats du vote;

- il soit possible au secrétaire de transcrire correctement les événements et les interventions;

- il soit possible de prendre part à la discussion et de voter simultanément sur l'ordre du jour, d'avoir à assumer l'assemblée qui s'est tenue à l'endroit où le président assistera à l'assemblée ainsi que le secrétaire.

13d) L'assemblée doit être convoquée par un avis donné aux membres au moins 8 jours avant l'assemblée, par anticipation par courrier recommandé avant et par télécopieur ou par la publication de la Gazette officielle au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée.

13e) L'avis de réunion peut être fixé de date pour le second appel à la première réunion, si l'assemblée n'est pas légalement constitué.

### 14. Assemblée plénière

14a) Même sans convocation formelle, elle est réputée être dûment constituée quand elle a représenté la totalité du capital et que la majorité des membres de l'organe de gestion en charge et les auditeurs participent à l'assemblée.

14b) Dans ce cas, chacun des participants peut s'opposer à la discussion et au vote sur les questions sur lesquelles il ne se sent pas suffisamment informé.

14c) Le Président de l'assemblée informe sans délai les membres non présents de l'organe de gestion et de contrôle des décisions prises.

**Art. 15. Quorum de présence et de vote.** L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, en première et seconde convocation est régulièrement constituée si elle respecte les conditions de présence et de majorité requises par la loi.

### 16. Droit de participer à l'assemblée et de voter.

16a) Les actionnaires qui souhaitent assister à l'assemblée (également pour les obligations de l'article. 2370, alinéa 3, CC) doit, au moins 5 jours avant la date fixée pour l'assemblée, déposer au siège social ou auprès des banques indiqué dans l'avis de convocation leurs titres en vue de démontrer leur légitimité à participer et voter à l'assemblée. Les actions ne peuvent être retirées avant la fin de l'assemblée.

16b) Les actionnaires ont droit de vote, par quelque procédé que ce soit, dans une mesure non supérieure à la valeur de leur participation et au montant des titres déposés conformément au paragraphe a) du présent article des statuts.

### 17. Représentation des actionnaires lors des assemblées et délégations de pouvoirs.

17a) Les actionnaires peuvent également participer à des assemblées via des délégués: ils doivent prouver leur légitimité par le biais d'un document écrit, qui sera annexé aux actes de société.

17b) La délégation peut être donnée pour toutes les assemblées de l'assemblée générale convoquées pour le même jour.

### 18. Président et Secrétaire de l'assemblée.

18a) L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le vice-président du conseil d'administration, s'il est nommé. En leur absence elle est présidé par la personne désignée par les participants.

18b) L'Assemblée nomme un secrétaire même non actionnaire, sauf dans les cas où le procès-verbal est rédigé par un notaire public.

18c) Le président doit établir que le quorum, et la légitimité de vérifier l'identité des personnes présentes à l'Assemblée est assurée et annonce les résultats du vote.

**19. Modalités du vote.**

19a) Chaque action donne droit à une voix.

19b) Le scrutin secret n'est pas autorisé.

**20. Assemblées spéciales.**

20a) Si il y a plusieurs catégories d'actions ou de valeurs mobilières ou les obligations sont émises, les assemblées spéciales sont réglementés par la loi.

20b) La forme et les majorités des assemblées spéciales sont celles prévues pour les assemblées extraordinaires.

**Administration**

**Art. 21. Compétences et Pouvoirs de l'organe de gestion.**

21a) L'organe de gestion est compétent pour effectuer toutes les tâches d'administration courantes et extraordinaires nécessaires ou utiles pour la mise en oeuvre de l'objet social.

21b) sont également attribuées à l'organe de gestion les compétences suivantes:

- Résolutions de fusion et de scission dans les cas prévus aux articles. 2505, 2505 bis, tel que mentionné par l'art, ter 2506, le dernier alinéa du Code civil

- Introduction et suppression de succursales, filiales, succursales, agences, bureaux de représentation, d'administration et dépendances de toutes sortes

- L'indication de quel administrateur délégué peut représenter la société

- Réduction du capital social en cas de retrait

- L'adaptation des statuts pour les conformer aux dispositions légales

- Le transfert du siège à une autre municipalité sur le territoire national

- L'émission des obligations non convertibles

- Les résolutions d'augmenter le capital social et l'émission d'obligations convertibles, même à l'exclusion des droits d'option, les limites, y compris dans le temps, les exigences des pouvoirs respectifs conférés au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**22. Interdiction de concurrence.** Les administrateurs ne sont pas tenus de se conformer à l'interdiction de la concurrence institué par l'article. 2390 ce, sauf indication contraire décidée pour le temps ordinaire de leur nomination.

**23. Composition de l'organe de gestion.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, cinq ou sept qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires ou résider en Italie.

**Art. 24. Durée du mandat des membres de l'organe de gestion.**

24a) Les administrateurs sont nommés pour la période établie pour leur nomination, mais pas plus tard que trois exercices sociaux, et ils sont rééligibles.

24b) leur mandat expire à la date de l'assemblée convoquée pour approuver le budget pour la dernière année de leur mandat.

24c) la fin du mandat et son remplacement est régie de la loi.

**25. Président et Vice président du conseil d'administration.**

25a) Le conseil d'administration, à moins que l'assemblée ordinaire ne l'ai fait dans la première séance qui suit sa nomination, élit parmi ses membres un président.

25b) Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un vice-président.

25c) Le président et un vice-président sont nommés pour la durée de leur mandat en tant qu'administrateurs.

25d) Le conseil peut nommer un secrétaire permanent aussi parmi des personnes en dehors du Conseil.

25e) Le président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président, s'il est nommé, convoque le Conseil d'Administration, fixe l'ordre du jour, coordonne le travail et veille à ce que des informations adéquates sur les questions inscrites à l'ordre du jour soient fournis à tous les administrateurs. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par un avis indiquant la date, heure, lieu et ordre du jour de l'assemblée, envoyés par fax ou par lettre recommandée à tous les directeurs et tous les membres du conseil d'administration, au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. En cas d'urgence, ce délai peut être ramené à deux jours.

**26. Délégations.**

26a) Le conseil d'administration peut déléguer, dans les limites fixées par l'art. 2381 cc, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et déterminer leurs pouvoirs.

26b) Les organes exécutifs sont tenus par la loi de faire rapport deux fois par an.

26c) Le conseil peut également nommer les directeurs généraux et les procureurs, et déterminer leurs pouvoirs.

### **27. Délibérations du conseil d'administration.**

27a) Le Conseil ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité des administrateurs en fonction et les résolutions prises qu'avec le vote de la majorité absolue des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix celle du Président, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, du vice-président, est prépondérante.

27b) Il est possible de tenir les réunions du conseil d'administration par téléconférence ou vidéoconférence à condition que tous les participants puissent être identifiés et qu'ils soient en mesure de suivre le débat et de participer en temps réel pour les sujets abordés, si toutes ces exigences, le Conseil d'administration est considérée comme tenue à l'endroit où le président (ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Vice-Président) et où également le secrétaire de l'assemblée est de permettre la rédaction et la signature du procès-verbal.

27c) En l'absence d'une convocation formelle, le Conseil d'administration est valablement réuni si tous les administrateurs en fonction sont présents.

27d) Le vote ne peut être par procuration.

27e) Le président d'honneur, s'il est nommé, peut participer aux réunions du conseil, sans droit de vote et sans que sa présence soit comptée dans les quorums.

**28. Représentation de la société.** La Société est représentée par le Président du Conseil d'administration, le vice-président, s'il est nommé, et tous les directeurs exécutifs du Conseil, dans les pouvoirs qui leur sont délégués.

### **29. Rémunération des administrateurs.**

29a) Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement des dépenses engagées en raison de leur charge et, éventuellement, une redevance déterminée par le moment de sa nomination.

29b) La rémunération des administrateurs investis de pouvoirs spéciaux, est déterminé par le conseil d'administration, après consultation avec le conseil des commissaires aux comptes, dans le cadre de la rémunération totale fixée par l'Assemblée.

## **Commissaires aux comptes et Audit**

### **30. Commissaires aux comptes.**

30a) Le conseil des commissaires aux comptes est composé de 3 (trois) membres et 2 (deux) suppléants, et son président est nommé par l'assemblée; leur mandat expire à la date de l'assemblée convoquée pour approuver le budget pour la troisième année. La cessation des mandats prennent effet à l'expiration de la période où le collège a été reconstitué. Les commissaires sont rééligibles et l'assemblée qui les nomme détermine leur rémunération pendant toute la durée de la mission.

30b) Le conseil des commissaires aux comptes peuvent se voir attribuer par les actionnaires la tâche de la vérification, à moins que la nomination d'un Réviseur soit obligatoire.

30c) Pour la durée de leur nomination, les commissaires aux comptes doivent satisfaire aux exigences de l'article. 2399 du Code civil. Sinon, la situation entraîne la révocation immédiate du commissaire et son remplacement par le commissaire suppléant le plus âgé.

30d) Le collège des commissaires se réunit au moins tous les 90 jours, également par conférence audio ou vidéo, à l'initiative de l'un des commissaires. Il est valablement réuni si la majorité des commissaire est présente et les résolutions sont prises à la majorité absolue des commissaires.

## **Bilan et Profits**

### **31. États financiers et Profits.**

31a) L'année financière se termine le 31 Décembre de chaque année.

31b) Les bénéfices nets du budget, moins cinq pour cent pour être affecté à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle ait atteint un cinquième du capital social, seront répartis entre les actionnaires en proportion de leur participation au capital détenue par chacun, à moins que l'Assemblée n'ait décidé de nouvelles attributions aux fonds de réserve spécifiquement identifiés.

## **Dissolution et Liquidation**

### **32. Dissolution et Liquidation.**

32a) La Société est dissoute dans les cas prévus par la loi.

32b) L'Assemblée nomme un ou plusieurs liquidateurs et leur donne les pouvoirs.

## **Clause d'arbitrage**

### **Art. 33. Clause d'arbitrage.**

33a) Tout différend entre les actionnaires ou entre actionnaires et la Société et qui a pour objet direct des droits relatifs à la relation sociale, sauf ceux pour lesquels la loi a prévu l'intervention du procureur, doit être résolue par un arbitre nommé par le Président de la Chambre d'arbitrage de Milan, qui sera nommé dans les 30 jours suivant la demande faite par l'autre partie.

33b) Dans le cas où le Président de la Chambre d'arbitrage ne parvient pas à le faire dans le délai prévu ci-dessus, la nomination sera faite, à la requête de la partie la plus diligente, par le président de la Cour du lieu dans lequel la Société a son siège.

33c) L'arbitre doit décider dans les 90 jours suivant la nomination, sur une base équitable.

33d) Il est irrévocablement déterminé que les résolutions et décisions de l'arbitre, en référence aux coûts de l'arbitrage seront obligatoires pour les parties.

33e) sont également soumis au règles établies ci-avant les litiges à l'initiative des administrateurs, liquidateurs et commissaires, ou ceux portées contre eux, s'ils ont pour objet direct les dispositions relatives aux relations sociales.

33f) Pour les questions non prévues aux présentes, il est fait application des disposition de D.lgs 17.01.2003 n.5.

### Dispositions générales

**Art. 34. Dispositions générales.** Toutes les questions non prévues par la présente loi, se réfère aux dispositions de la loi.

Fusion transfrontalière par absorption par la société Riva Acciaio SpA de la société Erisider Lux SA (avis au sens de l'article 7 du décret législatif 108/2008, de l'article 262 d) de la loi du 10 août 1915 et de l'article 6 §2, c de la directive 2005/56/CE)

A: Forme, dénomination sociale, siège statutaire et loi régissant les sociétés participant à la fusion

Erisider Lux SA, société absorbée:

- Forme: société anonyme de droit luxembourgeois
- Dénomination sociale: Erisider Lux
- Siège statutaire: Rue de la Chapelle, 17, 1325 Luxembourg
- Loi applicable: le droit luxembourgeois

Riva Accaio S.p.A., société absorbante:

- Forme: société par actions de droit italien
- Dénomination sociale: Riva Accaio
- Siège statutaire: Viale Certosa 249, 20151 Milano
- Loi applicable: le droit italien.

B: Registres des sociétés auprès desquels Erisider Lux SA et Riva Acciaio SpA sont inscrites et numéros d'inscription

Erisider Lux, société absorbée: Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, n° d'inscription B98109

Riva Accaio, société absorbante: Registre des sociétés de Milan et code fiscal numéro 08521290158

C. Modalité d'exercice des droits des créanciers et des actionnaires minoritaires de Erisider Lux SA et de Riva Accaio SpA et moyens par lesquels ils peuvent obtenir gratuitement ces informations.

Erisider Lux, société absorbée:

- Les créanciers de la société absorbée Erisider Lux SA ont le droit de demander des sûretés au cas où l'opération de fusion réduirait leur gage, selon la procédure instaurée par l'article 268 de la loi du 10 août 1915.

- La société Erisider Lux n'a pas d'actionnaires minoritaires car l'entière de son capital est détenu, directement ou indirectement par la société faitière du groupe Riva, Riva Fire SpA, ayant son siège à Milan, Viale Certosa 249, inscrite au registre des sociétés de Milan et dont le numéro fiscal est le 03472050156.

- Toute information au sujet de ce qui précède peut être obtenue gratuitement auprès du siège statutaire de Luxembourg, Rue de la Chapelle n° 17.

Riva Accaio, société absorbante:

- Les créanciers de la société Riva Accaio SpA ont le droit de s'opposer à la fusion selon ce qui est prévu par l'article 2503 du Code civil italien;

- Toute information au sujet de ce qui précède peut être obtenue gratuitement auprès / du siège statutaire de Milan, Viale Certosa 249.

*Pour Erisider Lux SA*

*Claude Zimmer*

*Administrateur*

Référence de publication: 2011089418/522.

(110100686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.



**ATG Alternative Investment Fund I SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 150.104.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2011:*

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Dr. Ingo Wörner, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Josef Fuhrmann, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Ingo Bofinger, Mitglied des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Markus Gierke, Mitglied des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Die Generalversammlung bestellt Deloitte S.A. mit Sitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Luxemburg, den 15. Juni 2011.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011089431/22.

(110100043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Worldwide Euro Protection, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 161.712.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WINCH CAPITAL II, FCPR géré par la société EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 501.500 euros, dont le siège social est sis 47 rue du Faubourg Saint Honoré 75401 PARIS Cedex 08, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 444 071 989

ici représenté par Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 17 juin 2011.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «WORLDWIDE EURO PROTECTION» (la "Société").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

La Société agira également en qualité de société holding animatrice du groupe qu'elle chapeaute (le «Groupe») et prendra dans ce contexte en charge la définition de la politique de développement et d'investissement des activités des filiales directes ou indirectes en vue de consolider les activités du Groupe sur le marché mondial et de favoriser sa croissance par l'intégration et la prise de contrôle d'entreprises luxembourgeoises ou étrangères, distributeurs exclusifs d'équipements de protection individuelle, la constitution de nouvelles filiales et l'acquisition de nouvelles sociétés.

La Société pourra développer en outre toute activité d'achat, vente, location et import-export d'équipements de protection individuelle.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres (qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires).

Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les Actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite à la constatation par la Société que ses Actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs émoluments éventuels et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

#### **Art. 8.**

8.1. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

8.2. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communication écrits, étant admis.

8.3. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler, la participation à la réunion par l'un de ces moyens équivalant à une participation en personne à la réunion.

8.4. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique confirmées en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

8.5. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président du Conseil d'Administration est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de deux administrateurs.

Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins huit (8) jours avant la date prévue par la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration; cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion; il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique; des convocation écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration de la Société.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### **Dispositions transitoires**

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2011.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les 310 actions ont été souscrites et intégralement libérées.

La somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 1.250-EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
- 2) Sont appelés à la fonction de membres du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:
  - Monsieur Antoine Le Bourgeois, membre du directoire de la banque EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS (RCS PARIS 444 071 989) demeurant professionnellement au 47, Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris;
  - Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;
  - Madame Anna Dicorato, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
- 3) Est appelé à la fonction de président du Conseil d'Administration:  
Monsieur Antoine Le Bourgeois, prénommé.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

La société anonyme FIDALPHA SA, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 114321).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue par le notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29262. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090057/162.

(110100835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Gelidol S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060781/10.

(110068149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**SES Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.799.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 30 mars 2011, le mandat du réviseur d'Entreprises Ernst & Young, Société Anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 avril 2011.

*Pour la Société*

Pierre Margue

*Un mandataire / Administrateur*

Référence de publication: 2011061849/16.

(110068331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**NBK Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 12.093.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Trade Register Luxembourg section B number 12.093, incorporated by deed dated on 16 May 1974, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 127 of 27 June 1974; and whose Articles of Association have been amended by deed dated on 27 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 731 of 15 July 2004.

The meeting is presided by Mrs Jacqueline HONYMUS, chartered accountant, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mr Johannes RENKES, employee, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc ALBERTUS, employee, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- All the shares being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on the 15 March 2011.

III.- Closed, the attendance list let appear that 52,756 (fifty-two thousand seven hundred fifty-six) shares of the 53,125 (fifty-three thousand one hundred twenty-five) shares with a par value of USD 2. (two American dollars) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 and subsequent amendment of the related article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.”

2. Insertion of an English version of the by-laws, the English version being prevailing.

3. Complete updating of the by-laws, according to the attached draft, in order to adapt them to the decisions to be taken on point 1 and 2 of the agenda and to all amendments of the law on trading companies.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

The meeting acknowledges that the Company is no more governed by the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 and henceforth decides to amend the related article of the by-laws, set up in French, which henceforth will read as follows:

**Art. 3.** “La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

*Second resolution:*

The meeting decides to insert an English version of the by-laws, the English version being prevailing.

*Third resolution:*

The meeting decides to proceed with a complete updating of the by-laws in order to adapt them to the above decisions and to all amendments of the law on trading companies, the English version will read as follows:

**“Name – Registered office – Duration – Object – Capital**

**Art. 1.** There exists a joint stock company is herewith formed under the name of “NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.”.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-city.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 106,250 (one hundred six thousand two hundred fifty US Dollars) divided into 53,125 (fifty-three thousand one hundred twenty-five) shares with a nominal value of USD 2.- (two US Dollars) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.



If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of June, at 10.00 am.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.



The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 12.093, constituée suivant acte reçu le 16 mai 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 27 juin 1974 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 15 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Johannes RENKES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandée aux actionnaires en date du 15 mars 2011.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que 52.756 (cinquante-deux mille sept cent cinquante-six) actions sur les 53.125 (cinquante-trois mille cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 2 (deux dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 et modification subséquente de l'article y relatif des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** “La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

2. Insertion d'une version anglaise des statuts, la version anglaise étant prépondérante.

3. Refonte complète des statuts, suivant projet en annexe pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée constate que la Société n'est plus régie par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding et décide par conséquent de modifier l'article y relatif des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'insérer une version anglaise aux statuts, la version anglaise étant prépondérante.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en vue de les adapter aux décisions prises ci-dessus et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, la version française se lira comme suit:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** IL existe une société anonyme sous la dénomination de «NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 106.250. (cent six mille deux cent cinquante US Dollars) représenté par 53.125 (cinquante-trois mille cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 2.- (deux US Dollars) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. HONYMUS, J. RENKES, M. ALBERTUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mars 2011. Relation: EAC/2011/4348. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011055821/352.

(110062295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

### **Gewo Lux Immobilien, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 111.666.

Hiermit gebe ich bekannt, dass ich, Dr. Michael Marx, von meinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft

GEWO LUX IMMOBILIEN, R.C.S. Luxemburg B 111666

mit Wirkung zum 30.4.2011 zurückgetreten bin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Michael MARX.

Référence de publication: 2011060782/12.

(110068379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

### **GSW-Wolff-Luxembourg, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 106.945.

Hiermit gebe ich bekannt, dass ich, Dr. Michael Marx, von meinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft

GSW-WOLFF-LUXEMBOURG, R.C.S. Luxemburg B 106945

mit Wirkung zum 30.4.2011 zurückgetreten bin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Michael MARX.

Référence de publication: 2011060784/12.

(110068380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.615.

*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 22 avril 2011 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires*

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaires sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 à tenir en 2012. Ces administrateurs sont:

- Dirk Hendricks, demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Hilda Kohnenmergen, demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Patrick Sganzerla, demeurant au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes Daley Strategies S.A., avec siège social au 35A Regent Street, Jasmin Court à Belize City (Belize) n'est pas renouvelé.

Il a été décidé de nommer en remplacement, la société Sofidéc S.à r.l. en tant que commissaire, avec siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 à tenir en 2012.

Le mandat de l'administrateur délégué en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 à tenir en 2012. Cet administrateur délégué est:

- Hilda Kohnenmergen, demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

A l'unanimité, il a été décidé de nommer au poste de Président du conseil d'administration de la société Madame Hilda Kohnenmergen demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, et ce, jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Pour Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.*

Patrick Sganzerla

*Expert-Comptable*

Référence de publication: 2011070549/30.

(110077699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

L'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2011 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Germain Trichies et Jean-Paul Gennari en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration  
5, Kalandplatz, CH-8045 Zurich
- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Audit S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011071554/27.

(110078421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060787/10.

(110068144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**HTI S.A., HiTec Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011060788/10.

(110068293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Jakel Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011060804/14.

(110067671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.288.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 21 avril 2011:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016, à savoir:

*Administrateurs*

Mathieu Gangloff, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

Ecovis Luxembourg S.à r.l., 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg



Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011069667/20.

(110076795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Die ordentliche Generalversammlung vom 09. Mai 2011 hat beschlossen,

- die Kooptation von Herrn Dr. Ulrich SCHILLING als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 13. Dezember 2010 zu ratifizieren;
- den Rücktritt von Herrn Marius DORFMEISTER als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 09. Mai 2011 zur Kenntnis zu nehmen;
- Herrn Daniel Malkin, Bettinastrasse 59, D-60325 Frankfurt am Main als neues Mitglied des Verwaltungsrats bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2012 zu ernennen;
- die Mandate der Herren  
Dr. Ulrich SCHILLING, Pelikanstrasse 37, CH-8021 ZÜRICH und  
Harald STEINBICHLER, Hohenstaufengasse 10, A-1010 WIEN  
um ein Jahr bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2012 zu verlängern;
- das Mandat des Wirtschaftsprüfers  
PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg  
um ein Jahr bis zur nächsten Generalversammlung im Jahr 2012 zu verlängern.

Luxembourg, 10. Mai 2011.

Pour Falcon fund Management (Luxembourg)

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2011071571/27.

(110078467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Paepeweg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.954.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of April.

Before Me Carlo WERSANDT, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on 21 April 2011 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company PAEPEWEG HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 131.954, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me Jacques DELVAUX, notary public residing in Luxembourg, on July 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 2401 of October 24, 2007, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on December 12, 2007, by deed

of Me Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 1041 of April 26, 2008.

2. That the company's capital amounts to EUR 33,000 (thirty-three thousand Euro) divided into 330 (three hundred thirty) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company PAEPEWEG HOLDING S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company PAEPEWEG HOLDING S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares' register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille onze, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 avril 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme PAEPEWEG HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 131.954, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2401 du 24 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 décembre 2007, par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1041 du 26 avril 2008.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 33.000 (trente-trois mille euros) divisé en 330 (trois cent trente) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme PAEPEWEG HOLDING S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme PAEPEWEG HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2011 LAC/2011/19034. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011058016/94.

(110065534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Lrlux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.219.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'administrateur unique de la société en date du 4 mai 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Guillaume Schneider au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011060830/14.

(110068078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Jetflight Executive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 140.268.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2011060805/10.

(110068058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Karsin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.753.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060810/10.

(110068031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Karthago Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 110.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060814/10.

(110068131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Fondations Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.175.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 2 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Alexandre Prost-Gargoz, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Philippe Renauld, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 24-32, Rue Jean Goujon, 75008 Paris, France
- Xavier Marin, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 24-32, Rue Jean Goujon, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011070472/24.

(110077656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 98.834.

L'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2011 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et Messieurs Thomas Federer, Guy Reiter, Germain Trichies et Jean-Paul Gennari en tant que membres du conseil d'administration de MultiConcept Fund Management S.A.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration  
5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Thomas Federer, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8045 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Audit S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011071611/27.

(110078431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Luxavie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 152.731.

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Guido Johannes KRUITHOF, conseiller financier, demeurant à B-4790 Burg Reuland, Lengeler 20.

2.- Monsieur Roland Renée HEYBROEK, conseiller financier, demeurant à B-4790 Burg Reuland, Lengeler 20.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Luc VERELST, comptable, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date des 6 et 7 avril 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUXAVIE S.à r.l., avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.731 (NIN 2010 2412 444).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 12 avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1205 du 6 juin 2010.

Que le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (€ 250.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Guido Johannes KRUITHOF, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2.- Monsieur Roland Renée HEYBROEK, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cinquante parts sociales . . . . .	50

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Pétange à Troisvierges et par conséquent de modifier l'article 2 dans les versions française et anglaise des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Version française**

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Troisvierges.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Version anglaise**

**Art. 2.** The registered office is established in Troisvierges.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the extraordinary general meeting of the associates.

The company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Roland Renée HEYBROEK, prénommé, en tant que gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Guido Johannes KRUITHOF, prénommé, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;
- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de dix mille Euros (€ 10.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VERELST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 avril 2011. Relation: ECH/2011/610. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057968/62.

(110064915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Latona S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011060822/10.

(110067673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Lexi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011060826/10.

(110068216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Lift Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011060828/10.

(110068057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**P&T Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 56.080.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jos Glod / Jean-Marie Spaus

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011073191/11.

(110075001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

---